

APRHQ
Rapport annuel de la présidence
Année 2008-2009
Hôtel Sheraton
Laval
20 octobre 2009

Chers membres,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je tiens à remercier d'entrée de jeu les organisateurs du territoire Laurentides pour leur accueil chaleureux et notre collègue Jean-François Poliquin en particulier qui pilote la brigade de bénévoles locaux. Pour le conseil d'administration, l'assemblée générale annuelle des membres est un moment fort de l'année de notre vie associative. C'est l'occasion pour nous de rendre compte de nos actions au cours de l'exercice qui se termine le 31 août de chaque année. Je broserai donc un tableau des principales interventions réalisées au cours des derniers mois.

Notre rencontre annuelle est assombrie par le départ de deux de nos collègues du conseil d'administration. Tout d'abord, nous avons accepté à regret la démission de Raymond Trudel, le représentant territorial de Laurentides. Raymond faisait partie du CA depuis plus de 11 ans. Il a contribué grandement aux travaux du conseil d'administration et nous regretterons sa rigueur qui nous permettait de travailler de façon efficace lors de nos réunions. Raymond occupait également le poste de président lors de nos assemblées générales. Merci Raymond pour tous tes conseils prodigués si généreusement et ta collaboration au journal Action pendant de nombreuses années.

Je vous annonce également que notre collègue Claude Alarie a décidé de ne pas se représenter pour un autre mandat. Claude faisait partie du CA de l'APRHQ depuis 15 ans. Sa contribution aux travaux de l'APRHQ a été colossale. Figure de proue du fameux recours collectif sur les surplus de la caisse de retraite, Claude a travaillé sans relâche à la défense des droits des retraités, les retraités d'Hydro-Québec au premier titre, mais aussi de tous les retraités du Québec. En effet, il a collaboré à la fondation de deux regroupements de retraités, l'Alliance des Associations de retraités du Québec et la Fédération des Associations de retraités du Québec. De ce fait, il a contribué à faire adopter de nombreuses lois en faveur des retraités.

Tournée d'information

Dans la foulée de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et ses syndicats en 2008, entente que nous avons dénoncée avec véhémence, nous avons organisé en collaboration avec la FARQ (Fédération des Associations de retraités du Québec) une tournée de sensibilisation auprès des retraités. Mentionnons que l'entente dont il est fait mention permet d'utiliser les surplus éventuels de la caisse de retraite, sans tenir compte des retraités, ce qui est contraire à l'esprit de la Loi 30. Cette tournée de sensibilisation, d'information et de mobilisation a compté 14 rencontres, dont 11 pour les retraités d'Hydro-Québec, exclusivement. Nous avons rejoint plus de 1 000 retraités sur tout le territoire du Québec lors de cette tournée qui a été grandement appréciée. Je tiens à remercier le président du comité de défense des droits des retraités, M. Jean-Louis Comtois pour son dévouement sans faille qui a permis de réaliser cette tournée. Il a été bien secondé par les membres de son comité. Ces rencontres ont permis de constater que les retraités connaissent peu leur

régime de retraite. Les participants nous ont d'ailleurs demandé à plusieurs endroits de refaire ce genre d'événement, aussi nous prévoyons reprendre cette tournée un peu plus tard en 2010. Nous avons par ailleurs manifesté notre intérêt auprès des syndicats du SCFP pour une rencontre qui nous permettra de faire connaître notre position sur le Régime de retraite. Nous espérons que cette rencontre aura lieu très prochainement.

Loi 30

Suite à l'adoption de la Loi 30 par l'Assemblée nationale en décembre 2006, l'APRHQ a proposé à Hydro-Québec de mettre sur pied une table de concertation afin de convenir de l'application du principe d'équité contenu dans la loi. Hydro-Québec attend l'approbation du règlement régissant la Loi 30 par le Conseil des ministres – ce qui n'est pas encore fait – avant d'aller de l'avant dans cette démarche.

Calcul de la rente

Un autre super dossier traité dans la dernière année a été le changement dans la fréquence de paiement des prestations de rente de 26 à 24 périodes ce qui a permis à Hydro-Québec d'abolir la 27^e période versée aux 11 ou 12 ans. Selon une étude réalisée par l'actuaire Vachon pour le compte de l'APRHQ, cette décision d'Hydro-Québec a eu pour effet de diminuer la rente de tous les retraités d'Hydro-Québec. De plus, notre expert a confirmé le préjudice additionnel subi par un groupe de retraités dits défavorisés par la méthode de calcul de la rente utilisée par Hydro-Québec. À partir du moment où ce préjudice a été confirmé, l'APRHQ a décidé de procéder par Requête en jugement déclaratoire afin de contester cette méthode de calcul jugée discriminatoire à l'égard d'un certain nombre de retraités. Les demandeurs de

cette requête judiciaire sont MM. Yves Tanguay, Fernand Santerre et Louis Laurin.

Il est important de signaler que nous avons rencontré les représentants d'Hydro-Québec à deux reprises, au cours des derniers mois afin de dénouer l'impasse, mais à ce jour, nous n'avons pu arriver à une solution hors cour. Il n'est cependant toujours pas exclu d'y arriver prochainement. Vous vous souviendrez qu'Hydro-Québec a décidé de mettre en cause tous les retraités. Sur les 13 300 retraités qui ont reçu les documents judiciaires seulement 5 ont répondu à cette démarche et un seul a présenté une argumentation. Le jour de l'audition de sa requête en rejet du jugement déclaratoire, ce retraité a décidé de retirer sa demande. Le dossier suit donc son cours selon l'échéancier convenu. Hydro-Québec devra déposer sa défense en janvier 2010.

Assurance vie collective supplémentaire (AVCS)

Le dossier d'assurance vie collective supplémentaire a connu peu de développements au cours des derniers mois, puisqu'il avait été convenu d'attendre la décision de la Cour d'appel dans le recours judiciaire opposant Hydro-Québec et les syndicats SSPHQ (spécialistes et professionnels), SPSI (scientifiques de l'IREQ) et SPIHQ (ingénieurs). On se souviendra que la juge Christiane Alarie de la Cour supérieure avait donné raison aux instances syndicales. Or, le 29 avril 2009, le jugement de la Cour d'appel a reversé le jugement de la Cour supérieure, donnant raison à Hydro-Québec. En juin dernier, les trois syndicats ont décidé de s'adresser à la Cour suprême. La décision de prendre ou non cette cause n'a pas encore été rendue. Pour notre part, nous avons décidé d'attendre cette décision avant de poursuivre dans notre propre cause à la suggestion de la juge Alarie. Mentionnons finalement

que le taux de prime est maintenu sans qu'il y ait eu un engagement formel de la part d'Hydro-Québec de maintenir ce taux à son niveau actuel.

Fédération des Associations de retraités du Québec

Nous avons cinq (5) délégués à la Fédération des Associations de retraités du Québec (FARQ), dont trois (3) sont membres du conseil d'administration de cet organisme. (Ce sont Jean-Louis Comtois, vice-président, Claude Alarie, porte-parole et Louis Laurin, administrateur).

Je vous rappelle que la FARQ regroupe des Associations de retraités qui, tout comme les retraités d'Hydro-Québec, sont régis par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Nos collègues de la FARQ ont effectué de nombreuses représentations pour protéger les droits des retraités notamment à l'occasion de l'adoption de la Loi no 1 sur le financement des régimes complémentaires de retraite. Ils ont aussi présenté un mémoire conjoint avec le réseau FADOQ, Mouvement des Aînés du Québec, sur le financement du Régime des rentes du Québec. De plus, ils ont donné leur appui à différents groupes de retraités, dont ceux de GM et d'Abitibi-Bowater qui se trouvent dans la tourmente. Par ailleurs, la FARQ a décidé d'appuyer les retraités de Nortel qui organisent le 21 octobre demain, une manifestation sur la Colline parlementaire, à Ottawa, afin de faire reconnaître les déficits des caisses de retraite comme dettes prioritaires lors d'une faillite.

Gouvernance

Le conseil d'administration a adopté le rapport du comité de Gouvernance stratégique qui comportait quatre (4) recommandations, soit : l'amélioration des pratiques administratives, la révision de la politique de communication, la

révision du guide de recrutement des administrateurs et l'élaboration d'une politique sur les valeurs et d'un code de déontologie. La mise en place de ces recommandations progresse et se poursuivra dans le prochain exercice.

Communications

Nous avons tenu en 2009 notre promesse faite l'an dernier de moderniser le site Web. Les membres de l'APRHQ peuvent maintenant consulter un site revu de fond en comble. Nous avons profité des mois d'été pour donner une cure de rajeunissement à notre site Web après avoir fait le même travail pour le journal Action l'année dernière. L'objectif était le même, soit de transmettre une information de qualité à nos membres dans un véhicule attirant et agréable. Je profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail accompli dans le passé par d'Arcy Alarie, puis Pierre DeCesare qui ont collaboré au site pendant les premières années. Plus récemment, au cours des deux dernières années, notre collègue du CA, Jean-François Poliquin avait poursuivi vaillamment le travail d'amélioration de notre site. Merci à vous tous.

Nous avons également publié le journal Action 5 fois au cours de l'année. Notre publication se veut dynamique et attrayante pour les membres de notre association. Notre journal vise à transmettre à nos membres l'information la plus récente sur l'évolution des dossiers qui les touchent de plus près.

Membership

Dans le but d'accroître le nombre de membres, nous avons au cours de l'année, inséré deux cartons dans l'enveloppe du bulletin de rente à l'intention des retraités, l'un à l'automne et l'autre au printemps. Nous avons également fourni à Hydro-Québec le dossier de l'APRHQ à remettre aux nouveaux

retraités.

Le nombre de membres ne cesse d'augmenter, malgré les décès enregistrés. Nous avons atteint, au 31 août 2009, un total de 8000 membres. Nous avons cependant déploré 340 décès chez les retraités dont 166 étaient membres de notre association. Je vous demande d'observer une minute de silence en souvenir de tous nos collègues qui nous ont quitté au cours de la dernière année.

Relations avec les territoires

L'APRHQ souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs de chacune des Associations territoriales. L'APRHQ est heureuse de soutenir par cette initiative le travail accompli par tous les bénévoles qui s'impliquent activement auprès des retraités dans les territoires et tous les clubs sociaux.

Contribution de l'APRHQ

De plus, l'APRHQ verse annuellement une contribution de 5 \$ aux associations territoriales pour chaque retraité, bénéficiaire, ou toute personne ayant quitté avec sa valeur de rente et qui est membre à la fois de l'APRHQ et d'une association territoriale. L'APRHQ a ainsi versé aux territoires pour l'année 2008-2009 une somme de 29 680 \$ comparativement à 27 100 \$ l'année précédente.

Gestion de la contribution annuelle d'Hydro-Québec

Hydro-Québec verse annuellement aux associations territoriales un montant de 10 \$ pour chaque retraité, bénéficiaire ou toute personne ayant quitté avec sa valeur de rente et qui est membre d'une de ces associations. Pour l'année 2008-2009, les territoires ont reçu une contribution de 89 4400 \$.

Centraide

Les retraités ont collaboré de nouveau en 2008 à la campagne Centraide. Le succès de la campagne repose sur la collaboration des membres du conseil d'administration et l'implication de tous les territoires et leurs clubs sociaux. La générosité des retraités ne s'est pas démentie et je vous rappelle qu'une somme de 446 828 \$ a été remise à Centraide lors de la dernière campagne comparativement à 434 000 \$ l'année précédente. J'ajoute que notre collègue Claude Tougas a poursuivi son bon travail comme coprésident de cette campagne Centraide de même que celle de cette année auprès des retraités.

Croix Bleue

Le comité de la Croix Bleue a travaillé, au cours de la dernière année, sur le développement d'outils de communication. Une conférence a été donnée aux retraités du territoire Manicouagan et un dossier argumentaire est maintenant disponible sur le site Web de l'Association afin d'aider les membres qui ont une décision à prendre à l'âge de 65 ans concernant le maintien ou non de cette assurance.

Partenariats

Nous avons maintenu notre partenariat avec La Capitale, compagnie d'Assurance. Ce partenariat vise à permettre à nos membres de bénéficier de tarifs avantageux pour leur police d'assurance pour leur résidence et automobile. Nous avons reçu, pour l'année terminée le 31 août 2009, une ristourne de 21 110 \$, comparativement à 18 373 \$, en 2008. Je souligne la présence de madame Hoda Faltas que nous retrouvons année après année à notre assemblée annuelle.

Il me fait également plaisir de souligner la présence des représentants de la Caisse d'économie d'Hydro-Québec Mme Nancy Clément et M. Edgar Lussier.

Je terminerai en mentionnant que nous avons poursuivi nos travaux en vue de mettre sur pied de nouveaux partenariats afin d'offrir de nouveaux services à nos membres.

J'aimerais ajouter que la Coop Hydro nous accorde toujours son appui en annonçant dans notre publication.

Secrétariat

Madame Alexandra Venne assure la permanence quatre (4) jours par semaine à nos bureaux situés au siège social d'Hydro-Québec, au 75 boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal. Nous sommes convaincus que sa présence a permis d'accroître l'efficacité de nos communications avec les membres. Elle est un atout précieux pour les membres du conseil d'administration.

Conclusion

En terminant, j'aimerais remercier tous mes collègues qui ont travaillé avec acharnement au cours de la dernière année à défendre les droits des retraités dans un contexte qui ne nous est pas du tout favorable. Je veux particulièrement souligner la collaboration de MM. Normand Moreau, Aimé Beauchesne et Jean-François Poliquin pour l'organisation de notre assemblée annuelle.

Je tiens également à vous remercier, vous les membres, pour votre présence aujourd'hui et pour votre attention. Je vous invite également à participer à la session d'information qui aura lieu ici même après le repas de ce midi.

Je vous annonce enfin que l'assemblée générale annuelle de 2010 aura lieu dans le territoire Richelieu-Rive-Sud.

Merci et bonne fin de rencontre.